# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

### Séance du 27 mars 2018

## à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

<u>Membres présents</u> (13) : Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme AKPINAR-ISTIQUAM), Mme MIELLE (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme AVENA.

Date de convocation: 20 mars 2018

Délibération n°: 9-2018

<u>Objet</u> : Mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux - renouvellement des conventions avec Le Renouveau et l'ACODEGE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon a signé une convention avec plusieurs partenaires institutionnels et associatifs pour la mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux.

#### Contexte: 4 conventions en cours:

- avec ADOMA : 7 chambres pour demandeurs d'asile accompagnés par le Dispositif d'Insertion Sociale d'ADOMA ;
- avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or : 3 appartements T1bis pour l'hébergement de 9 jeunes mineurs non accompagnés ;
- avec l'association Le Renouveau : 1 logement T1 et un logement T1bis, pour l'accueil de personnes victimes d'addictions ;
- avec le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale la résidence Herriot de l'ACODEGE : 2 chambres et 2 appartements T1 pour l'hébergement de jeunes âgés de moins de 25 ans en grande difficulté sociale.

Ces conventions représentent à ce jour 16 logements, soit 9,25 % du parc.

### Deux de ces conventions sont à renouveler : Le Renouveau et l'ACODEGE :

3 personnes suivie par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Renouveau ont occupé les deux logements T1 et T1bis mis à disposition depuis avril 2017.

Ce partenariat rapproché avec l'association Le Renouveau favorise les démarches de soins des résidents rencontrant des problèmes d'addiction : 6 résidents en dépendance alcoolique ont été accompagnés par le Service de Suite du Renouveau en 2017.

Dans l'objectif de poursuivre un partenariat constructif, trois logements (1 T1 et 2 T1bis), au lieu de deux, seraient mis à disposition de l'association Le Renouveau à compter du 1er avril 2018.

Un partenariat avec l'ACODEGE - CHRS la résidence Herriot est engagé depuis 2011. 7 jeunes de moins de 25 ans en grandes difficultés sociales, accompagnés par les travailleurs sociaux du CHRS La résidence Herriot ont transité par les 4 logements mis à disposition par la résidence Abrioux en 2017/2018. 4 logements (2 chambres et 2 logements T1) seraient à nouveau proposés à compter du 1er avril 2018 pour répondre aux besoins.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident la convention avec l'association Le Renouveau pour la mise à disposition d'un appartement T1 et de deux appartements T1bis, pour une année, à la résidence Abrioux à compter du 1er avril 2018;
- valident la convention avec le CHRS la résidence Herriot de l'ACODEGE pour la mise à disposition de deux chambres et deux appartements T1 à la résidence Abrioux à compter du 1er avril 2018;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale et à signer les conventions définitives et tous les actes à intervenir pour leur exécution.

NUNAL D'AC

VILLE

DE DIJON

Adopté (Mme Obriot ne participe pas au vote).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires: Préfecture: 1

Registre: 1

Hébergement logement : 1 Receveur Municipal: 1

Pour le Président et par délégation, La Directrice Générale,

₩athalie KELLE

PUBLIÉ LE 28 MARS 2018

